

Nouvelles Règlementations des Marchés Publics

MP – remise à niveau

Description

Remise à niveau en Marchés Publics

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi des MP le 30 juin 2017, de nouvelles terminologies voient le jour et de nombreuses nouveautés ont des répercussions concrètes sur la pratique des architectes.

Une journée pour vous mettre à jour avec les nouveaux termes, les dispositions qui impactent vos projets.

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

CODE
DES
MARCHÉS PUBLICS

Objectifs

- Appréhender les nouvelles bases légales de la réglementation des MP
- Connaître et appliquer les principes généraux et savoir utiliser la terminologie adéquate
- Identifier les règles distinctes selon la valeur du marché
- Identifier les modes de passation (choix libre ou non) et leurs caractéristiques
- Distinguer les nouvelles hypothèses de procédures négociées avec ou sans publication préalable
- Appréhender les étapes du processus d'attribution d'un marché public
- Comprendre la structure d'un cahier spécial des charges (clauses administratives/techniques-inventaire/métré récapitulatif) et faire le lien avec la phase d'analyse des offres et l'exécution du marché
- Optimiser sa capacité à répondre à un appel d'offre

Public cible: ir-architectes, bureaux d'étude, professions connexes

Programme

1. Cadre légal
2. Nouvelle terminologie

Formation continue

3. Principes généraux
4. Dématérialisation des marchés
5. Modes de passation
6. Structure du marché
7. Sélection qualitative
8. Régularité et vérification des prix
9. Critères d'attribution
10. Sous-traitance
11. Modification du marché

Informations pratiques

Formateur : François BAUDUIN, expert en marchés publics, membre de la commission fédérale des marchés publics

Quand?

Le vendredi 09/11/2018
de 9h à 17h30

Où?

Office du tourisme de Libramont (à confirmer)
Grand'Rue 24 - B-6800 Libramont-Chevigny

Combien?

Avec chèques-formation

30€ tvac pour les frais administratifs et 7 chèques-formation pour les architectes ayant leur siège d'activité en Région wallonne

Remarques :

1. Votre inscription sera définitive dès le règlement des 30€ de frais d'inscription (minimum 10 jours avant la formation) via l'UWAshop
2. La formation continue est accessible aux architectes ayant leur siège à Bruxelles ou en Communauté germanophone moyennant paiement du prix fixé par les organisateurs.
 - [Comment bénéficier des chèques-formation?](#)
 - [Commandez vos chèques-formation](#)

Sans chèques-formation

210 € tvac à payer via l'UWAshop au minimum 8 jours avant la formation.

Formation continue

Quelques jours avant la formation, un courriel vous sera envoyé afin de vous rappeler les aspects pratiques et préciser, si besoin, quelques points d'organisation.

Pour tout renseignement, personne de contact :
Marie-Astrid Lissoir : 081/728.424 formation@uwa.be